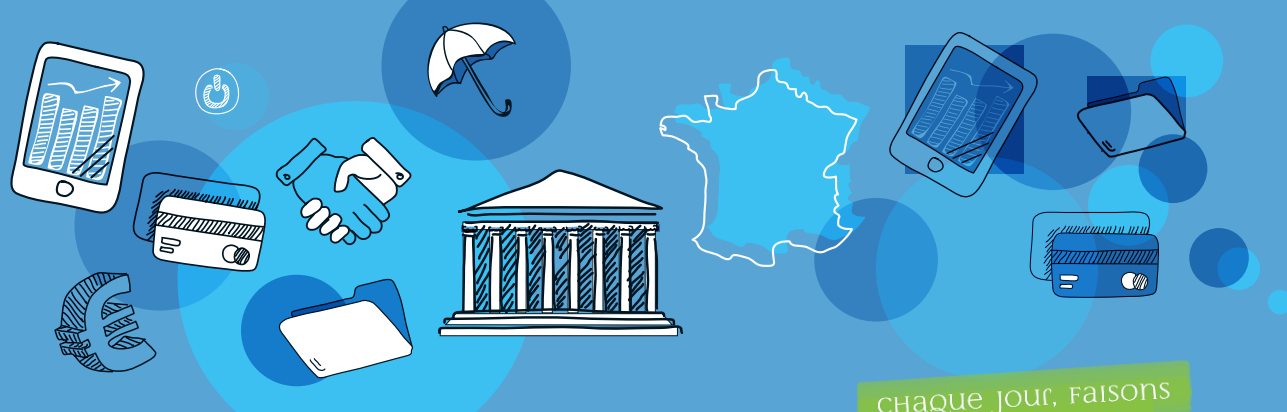


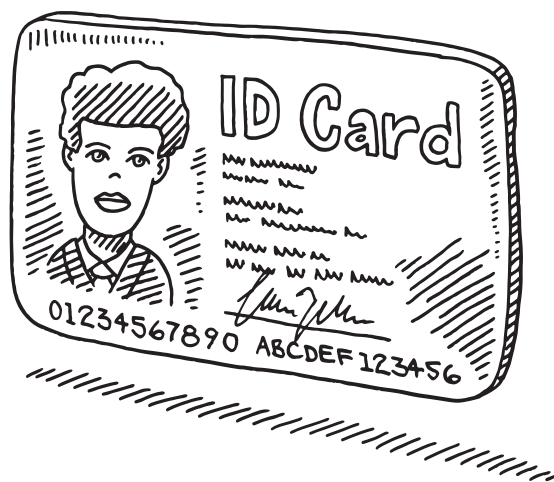
# USURPATION D'IDENTITÉ



CHAQUE JOUR, FAISONS  
GRANDIR LA CONFIANCE

## De quoi s'agit-il ?

L'usurpation d'identité consiste à s'approprier l'identité d'autrui généralement dans le but de réaliser des actions frauduleuses commerciales, civiles ou pénales.



## Nos conseils

- L'identité doit être contrôlée avec une pièce d'identité officielle en cours de validité avec photographie et signature (ex. : carte d'identité, passeport). Le nom, le prénom, la date et lieu de naissance, la nationalité et le domicile sont ainsi vérifiés.
- Une procuration doit toujours être assortie d'une vérification de l'identité du porteur de la procuration et du client représenté.
- La carte vitale ne permet pas de vérifier l'identité d'une personne.

Rendez-vous sur votre espace [manpower.fr/banque-assurance](https://manpower.fr/banque-assurance)



Manpower®